

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni le **mardi 08 décembre 2020 à 18 heures** dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, DEFUNTI Elisabeth, DURIEUX Natacha (arrivée 18 h 05), OLIVE Philippe, VALENZANO Justine (arrivée 18 h 10), DOMINJON Alain. FRUMILLON Michel, VALLIN Rémi (arrivée 18 h 20).

Membres représentés : POLTRON Martine (procuration à Philippe FALQUET), DUPRAZ-CHAUDET Laure (procuration à Mireille FRUMILLON).

Membres absents : BENEDETTO Sophie, MORRUGARES-BAROU Sabine.

Date de la convocation : 02 décembre 2020

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2020.

18H05 : Arrivée de Natacha DURIEUX.

Ordre du jour

- 1- Travaux
- 2- Foncier
- 3- Finances
- 4- Questions et informations diverses

1- Travaux

Remplacement luminaires route des Champs—Demande de subvention—SDES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de changer les candélabres, route des Champs et chemin de la Fontanette, à Hermillon. Ils sont actuellement dotés de lampes à vapeur de sodium, plus énergivores et impactantes pour l'environnement, et seraient remplacés par des luminaires LED.

Le coût de ce remplacement s'élève à 22 540 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

Vote : 15 Pour

18h10 : Arrivée de Justine VALENZANO

18h20 : Arrivée de Rémi VALLIN

Maîtrise d'œuvre travaux de réhabilitation de l'ancienne Ecole du Villaret—Le Châtel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de réhabilitation de 4 appartements situés dans l'ancienne école du Villaret. 1 appartement a déjà été rénové.

Une étude réalisée a estimé ces travaux à 387 000 HT.

Monsieur le Maire présente la répartition des frais du cabinet de maîtrise d'œuvre et co-traitants, dont la rémunération s'élève à 47 480 € HT.

Plusieurs conseillers précisent qu'il faudra envisager des places de parking, une fois le bâtiment terminé. Une autre étude est en cours pour la création de ces parkings.

Vote : 17 Pour

Dénomination voirie Lotissement des Sources de l'Echaillon

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement

du lotissement « les sources de l'Echaillon », à Hermillon, sont achevés, en ce qui concerne la tranche 1.

Ce lotissement a pour nom 'Les sources de l'Echaillon'.

L'aménagement et la commercialisation du lotissement relevant de la SARL APT, il appartient néanmoins à la collectivité de dénommer la rue.

De même, Yves DURBET rappelle que les voiries et réseaux feront l'objet d'une rétrocession à la commune, une fois les travaux terminés.

L'assemblée propose de dénommer la rue : Rue des Sources. La rue de la Chapelle sera prolongée sur la partie basse du lotissement.

Vote : 17 Pour

2- Finances

Transfert de biens—Budget Eau Assainissement

Danielle BOCHET, Adjointe aux Finances, rappelle au Conseil municipal que la commune historique de Pontamafrey-Montpascal ne possédait pas de budget annexe de l'eau. Ses biens étaient donc inclus dans le budget principal de la commune.

Désormais, la commune de La Tour-en-Maurienne possède un Budget Principal, ainsi qu'un budget M49 relatif à l'eau et à l'assainissement.

Une liste des biens transférés avait été adressée à la trésorerie en fin d'année 2019. Madame la perceptrice nous a alertés sur le fait qu'il restait des anomalies.

Danielle BOCHET propose de compléter ce transfert de biens et de procéder aux écritures comptables correspondantes.

Vote : 17 Pour

Décision modificative n°3 – Budget annexe

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°3 du budget annexe 'eau-assainissement'.

Elle consiste à régulariser les écritures d'amortissement d'un bien transféré du budget principal au budget annexe 'eau-assainissement', pour un montant de 2 713 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative.

Vote : 17 Pour

Décision modificative n°4

Danielle BOCHET informe le Conseil municipal de plusieurs mouvements à effectuer sur le budget de la commune, correspondants à des opérations d'ordre :

opérations patrimoniales, reprise de résultat, au travers de la décision modificative n°4.

Pour rappel, les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations d'ordre ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement, sans conséquences sur la trésorerie.

L'assemblée constate que la décision modificative est incomplète. Une ligne sera ajoutée en dépenses de fonctionnement, ainsi qu'en recettes d'investissement. L'ensemble des mouvements augmentant la masse budgétaire de 34 758.40 €

Danielle BOCHET demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'apporter une modification à cette décision modificative.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative en l'état.

Vote : 17 Pour

Tarifs communaux

Loyers Le Châtel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les locations mensuelles de 2 appartements de Le Châtel, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mireille FRUMILLON, Maire déléguée, précise que ces tarifs ont été revus dans un souci de cohérence avec les loyers des 2 autres communes déléguées.

La question est posée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, payée par la commune, au travers de l'imposition foncière, et devant être réclamée ensuite aux locataires.

La TEOM sera intégrée dans les nouveaux baux établis par la commune, dans le paragraphe relatif aux charges locatives.

Vote : 17 Pour

Salles communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des salles communales pour l'année 2021. Il présente les préconisations de la commission des finances, qui souhaite une harmonisation des prestations et tarifs, sur l'ensemble de la commune.

Des remarques sont formulées sur les différences de caution, ainsi que certains montants de location.

Philippe FALQUET, Maire délégué, rappelle que la commune de Pontamafrey-Montpascal avait souhaité, par le passé, que le Foyer rural de Pontamafrey ne soit pas réservable par des administrés d'autres communes, ceci pour éviter un trop grand nombre de réservations et des nuisances conséquentes pour le voisinage ; la salle étant placée au centre du chef-lieu.

Monsieur le Maire précise que les règlements intérieurs relatifs aux salles communales seront revus et harmonisés, au cours de l'année 2021, notamment en ce qui concerne les conditions de désistement.

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs des salles communales pour l'année 2021.

Vote : 17 Pour

Cimetières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a souhaité une harmonisation des tarifs relatifs aux cimetières sur l'ensemble de la commune.

Vote : 17 Pour

Tarifs services techniques

Monsieur le Maire demande également à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs des prestations des services techniques, pour l'année 2021.

Vote : 17 Pour

Le bulletin d'information, destiné à la population, reprendra l'ensemble de ces tarifs, ainsi que le site de la commune.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères—TEOM

Monsieur le Maire rappelle les principes de mise en place et de calcul de la TEOM par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, appelée chaque année à fixer le taux de la TEOM, à partir des bases d'imposition et de la contribution au SIRTOM.

Les taux sont fixés par secteur communal, soit 3 taux distincts pour la commune de La Tour-en-Maurienne.

Il propose de fixer un taux unique concernant la TEOM sur l'ensemble du territoire communal, pour l'année 2021, en globalisant les calculs, et demande à l'assemblée de valider cette proposition.

Vote : 17 Pour

Tarifs Eau et Assainissement 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a souhaité une harmonisation des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, sur l'ensemble de la commune.

Afin d'harmoniser ces différents tarifs, il est proposé de fixer une période de lissage de 6 ans, soit 2021 à 2026.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle les règles d'application de la Taxe d'aménagement, ainsi que les taux décidés par la commune en 2019.

Secteur de Hermillon : Taux 3 %

Secteur de Le Châtel : Taux 1 %

Le secteur de Pontamafrey-Montpascal ne disposait pas de la taxe d'aménagement.

Il précise que la commune doit délibérer pour instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire, avant le 30 novembre 2021, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

La commission des finances de la commune, réunie le 1^{er} décembre 2020, a proposé de fixer le taux de base de la TA à 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal, y compris le secteur de Pontamafrey-Montpascal.

Vote : 17 Pour

Subvention Office National des Anciens Combattants et victime de Guerre

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en raison de la crise sanitaire, l'association des Anciens combattants n'a pu procéder à ses traditionnelles ventes de Bleuets de France. Pour pallier cette absence de dons, il propose de leur attribuer une subvention.

Les conseillers municipaux proposent la somme de 200 €.
Vote : 17 Pour

Questions et Informations Diverses

Plusieurs conseillers saluent la qualité des aménagements opérés sur les cimetières d'Hermillon et Le Châtel.

Alain DOMINJON :

Concernant les 2 places de parking destinées aux personnes en situation de handicap, devant la salle Léopold Durbet, l'une d'entre elles pourrait-elle devenir une place 'dépose minute'.

Les résidents de la commune, salariés en télétravail, élèves et étudiants en distanciel, pourraient-ils accéder à la salle Léopold Durbet, bénéficiant d'une bonne connexion internet.

Le Maire répond favorablement.

Pourquoi ne pas éteindre l'éclairage public la nuit, comme Le Châtel le fait déjà, de minuit à 5 h.

2 aspects sont évoqués : l'économie d'énergie ainsi que la réduction de pollution lumineuse.

Philippe FALQUET propose que la commission des travaux réfléchisse à cette question.

Yves DURBET propose que celle-ci figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Alain NORAZ demande si la Tour de Le Châtel pourrait être illuminée, comme la Chapelle de Pontamafrey. La question sera elle aussi évoquée en commission des travaux.

Elisabeth DEFUNTI questionne l'assemblée au sujet de la fibre optique. Yves DURBET a signé très récemment le plan de déploiement pour La Tour-en-Maurienne. Un détail de ce plan a été demandé.

En terme de délais, les coffrets et réseaux devraient être achevés en fin d'année 2021.

Rémi VALLIN rappelle aux conseillers l'ouverture du Domaine Nordique du Grand Coin le samedi 19 décembre 2020 sauf indication contraire du Gouvernement.

Il ajoute que la webcam est opérationnelle depuis le 07 décembre. Merci à Maurienne TV.

Yves DURBET précise que Maurienne TV est désormais diffusée via les box ADSL Orange et bientôt Bouygues, par le canal 381.

Séance levée à 20h40.

INFORMATIONS DIVERSES



**Période hivernale
et intempéries**

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles.

Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique.

L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé.

Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche.

Nous vous remercions par avance, de votre collaboration ».

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Le recensement fait, une attestation de recensement vous sera remise.

Vous devez vous présenter à la Mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

Newsletter de La Tour-en-Maurienne



Bienvenue dans notre Newsletter

Nous avons le plaisir de vous informer que notre newsletter est active depuis le 12/01/2021, nous vous tiendrons régulièrement informé des actualités de la commune.

Pour recevoir les dernières actualités il faut s'inscrire en page d'accueil du site www.latourenmaurienne.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LA TOUR-EN-MAURIENNE

MAIRIE DE HERMILLON

Lundi : 15h00 à 17h30

Mercredi : 10h00 à 12h00

Jeudi : 10h00 à 12h00

Vendredi : 15h00 à 17h30

564 Route de la Cascade

Hermillon

73300 LA TOUR-EN-MAURIENNE

04 79 64 27 72

mairie@latourenmaurienne.fr



MAIRIE ANNEXE

LE CHÂTEL

Lundi : 15h00 à 18h00

Vendredi : 10h00 à 12h00

Et sur rendez-vous

543 Route du Chaussy

Le Châtel

73300 LA TOUR-EN-MAURIENNE

04 79 64 24 80

lechatel@latourenmaurienne.fr



MAIRIE ANNEXE

PONTAMAFREY-MONTPASCAL

Mardi : 09h00 à 12h00

Jeudi : 14h30 à 17h30

Et sur rendez-vous

470 Rue du Pont-Levant

Pontamafrey-Montpascal

73300 LA TOUR-EN-MAURIENNE

04 79 83 40 03

pontamafrey@latourenmaurienne.fr



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03

Retrouvez toutes les informations utiles
et l'actualité de votre commune sur :

www.latourenmaurienne.fr
 LaTourEnMaurienne



COMMUNE DE LA TOUR-EN-MAURIENNE

Touriennaise, Touriennais,

A l'aube de cette nouvelle année, nous n'aurons pas le plaisir d'échanger nos vœux en présentiel, cette amère période covid que nous traversons, nous en empêche. Nous aurions également fêté le 2ème anniversaire de notre jeune commune.

Dans un contexte socio-économique incertain, marqué par la crise sanitaire que traverse notre pays, vos élus et les services communaux sont plus que jamais en action.

Au service quotidien de la population, nous devons œuvrer sans relâche à favoriser le développement des solidarités de proximité et permettre ainsi le bon fonctionnement de la vie communale, malgré les conditions avec lesquelles nous devons composer et les difficultés que nous devons aujourd'hui surmonter.

Mais cette pandémie n'a pas entamé notre envie d'être à vos côtés pour développer et agrémenter nos villages. Les élus ont poursuivi leurs missions. Dans le respect des consignes sanitaires, nous nous sommes activés pour organiser, décider, et envisager l'avenir avec sérénité et lucidité.

En s'appuyant sur nos services municipaux, nous souhaitons adapter notre organisation pour pouvoir répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens. Nous voulons faire plus dans l'aménagement et la sécurisation de nos villages.

Cette crise sanitaire a coupé de nombreux liens, de nombreuses relations, aussi le mieux vivre ensemble aura une revanche à prendre. Vous pouvez compter sur nous pour en créer les conditions.

Nous voulons également participer activement à la transition écologique. Travailler autrement, utiliser des technologies moins consommatrices d'énergie, préférer, chaque fois que cela est possible, des énergies renouvelables, faire la chasse aux consommations inutiles.

Aller plus loin dans l'information que nous devons à chacun d'entre vous. Une information, claire, précise, directe, rapide pour que nous puissions mieux nous comprendre. Je vous rappelle le site internet de la Tour-en-Maurienne. www.latourenmaurienne.fr, où vous pouvez trouver toute l'information du moment. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir une newsletter.

Mais rien ne remplace le lien direct, n'hésitez pas à nous contacter. En permanence, les maires délégués, les adjoints, et moi-même, sommes à votre disposition pour tout entretien.

Toute la nouvelle équipe municipale que vous avez élue au printemps dernier, vous donne rendez-vous dès que la crise sanitaire en cours sera retombée.

Madame, Monsieur,

A chacun d'entre vous, j'adresse, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, et avec tous les collaborateurs de la commune, tous nos vœux de bonheur et de santé. Que 2021 nous apporte toute l'énergie nécessaire à la réalisation de nos projets communs.

Meilleurs vœux à vous tous.

Yves DURBET—Maire

Que dire de cette année 2020 qui s'achève !

Une nouvelle équipe municipale est en place suite aux élections municipales du mois de mars. Elle est en charge de représenter le territoire de la commune nouvelle avec ses diversités et ses spécificités.

Tout naturellement, une répartition des attributions s'est opérée en fonction des centres d'intérêts et des compétences de chacun.

En charge des finances :

Je contribue à l'établissement des budgets communaux et à leur suivi.

Les prévisions en matière de dépenses d'investissement sont issues d'un travail commun avec la commission des travaux.

Des choix s'avèrent parfois nécessaires. Ils sont faits en concertation entre élus en respectant des priorités, tout en veillant à leur sens pour le besoin collectif et l'attractivité de la commune.

Le contexte actuel est plutôt morose et aux restrictions budgétaires compte tenu des diverses réformes en cours et des lois de finances successives votées par le gouvernement.

Cependant, une gestion rigoureuse nous permet de conserver un programme de travaux conséquent à la hauteur de nos prévisions pour réaliser de beaux projets sur l'ensemble du territoire, et acquérir un certain nombre d'équipements.

Il est important de garder une cohésion au sein de la commune nouvelle afin de conforter le projet collectif de la commune nouvelle tel que voulu lors de sa création.

En charge de l'action sociale :

J'anime la commission extra-communale à laquelle participent des membres non élus qui souhaitent s'impliquer dans ce domaine.

Malgré la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2020, cette commission garde tout son sens pour porter des actions spécifiques de proximité sur le territoire du fait de sa connaissance de celui-ci. Elle conserve certaines attributions qui n'ont pas été transférées au C.I.A.S.

En effet, c'est le cas du repas annuel des « aînés ». Bien que le contexte actuel n'ait pas permis de l'organiser. Ce moment festif et convivial aurait été l'occasion de regrouper les habitants des villages historiques pour un moment de partage et d'échanges.

Par contre, le portage des colis de fin d'année à l'attention des personnes de plus de 80 ans a été étendu à l'ensemble du territoire. Malheureusement, ce moment chaleureux et très attendu par certains a été réduit à une simple distribution afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur. Il est important que les personnes seules et en difficultés se manifestent afin que la collectivité puisse les rencontrer et les aider, si besoin.

Malgré cette situation complexe, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2021, avec comme priorité la santé.

Ne pas oublier que « se protéger, c'est aussi protéger les autres » pour espérer retrouver une vie normale favorisant les échanges, la convivialité et une certaine forme de liberté.

Danielle BOCHET—Maire déléguée de Hermillon



Médiathèque à Hermillon
(décoration réalisée
par Céline AGUETTAZ et
Patricia FRUMILLON)

Voici 2 ans que notre commune nouvelle de La Tour-en-Maurienne est née. Si l'année 2019 aura servi à mettre en ordre de marche les différents services, celle de 2020 aurait dû être le point de départ de nouvelles rencontres et de nouveaux échanges entre les habitants des trois communes historiques. Mais une crise sanitaire est passée par là, et il n'en a rien été ; couvre feu, confinement, distanciation sociale et de nombreuses restrictions ont rythmé notre existence.

A l'heure où j'écris cet édit, nul ne connaît l'issue précise de cette pandémie planétaire. Espérons que la bonne application des mesures de sécurité et la vaccination arriveront à juguler ce satané virus, afin que l'on retrouve une vie normale dans la seconde moitié de l'année.

Ce mandat 2020-2026 n'a pas vu la gestion de notre commune s'arrêter pour autant. Les élections municipales du 15 mars ont permis d'élire dès le premier tour l'ensemble des candidats et il a fallu attendre le 25 mai pour installer les nouveaux élus et « libérer » ceux en place depuis 2014, qui auront eu droit à un mandat prolongé et une gestion de crise inédite. Je tiens à remercier vivement l'ancienne équipe qui a assumé cette charge sans rechigner, avec courage et détermination.

Les 5 années qui nous séparent de 2026 devront être employées à maîtriser un programme d'investissements équitable, réparti sur l'ensemble de nos villages.

Mais, au-delà de tout ce qui est lié à nos capacités financières et à la déclinaison des textes et lois, l'accent doit être mis dès à présent sur le mieux vivre ensemble, afin de mieux se connaître et de donner du corps à notre commune nouvelle. C'est à ce prix que nous aurons réussi le pari de La Tour-en-Maurienne ! Je ne doute pas un instant que nous réussirons ensemble, parce que nous avons choisi librement notre destin, embarqués sur un magnifique navire que beaucoup de personnes nous envient et qui saura nous transporter avec brio dans le futur !

Touriennaises, Touriennais, très bonne et heureuse année 2021 !

Philippe FALQUET — Maire délégué de Pontamafrey-Montpascal



Zone Nordique du Grand Coin

L'année 2020 vient de s'achever de façon très particulière presque insolite, à l'image d'ailleurs dont elle s'est écoulée :

- bouleversant de façon inhabituelle notre cadre et notre confort de vie, nos habitudes et nos convictions,
- semant le doute chez la plupart d'entre nous, limitant nos vies quotidiennes et professionnelles
- épuisant notre économie locale, nationale, internationale.
- mais surtout endeuillant certaines familles

Cependant l'année 2020 a fait renaître des valeurs ou facultés trop souvent à l'abandon comme :

- la solidarité, l'entraide, la cohésion,
- l'ingéniosité, la capacité d'adaptation, le dépassement de soi, l'abnégation.

Bien que nous ayons eu le privilège, pendant cette période, de vivre dans nos agréables villages, où la vie s'est, sans doute, montrée plus douce que pour certains citadins, il reste difficile, aujourd'hui, de vous souhaiter une « Bonne année ! » et autres traditionnels « Meilleurs vœux ! », avec ce fâcheux virus toujours actif.

Toutefois, il est temps de tourner la page, d'ouvrir la porte à l'année 2021 et de retrouver, avec espoir et enthousiasme, le sourire et la joie de vivre.

Aussi, pour 2021, je souhaite :

- aux plus anciens et aux plus fragiles d'entre nous de ne plus devoir vivre reclus,
- aux actifs de conserver ou de retrouver un emploi,
- aux plus jeunes de vivre à nouveau dans l'insouciance,
- à tous de retrouver des moments conviviaux et festifs que ce soit dans le cadre familial, amical, professionnel ou plus largement au sein de notre nouvelle commune.

Que 2021 voit la concrétisation des projets qui avaient été programmés sur 2020, notamment la sécurisation du Chef-Lieu au Châtel et la rénovation des gîtes communaux du Villaret.

Je vais conclure en citant une phrase de Jacques Brel : « *Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelque uns* ».

Mireille FRUMILLON—Maire déléguée de Le Châtel



Salle Animation de Le Châtel
(décoration réalisée
par Florence CAMUS—ATSEM de Le Châtel)

Location Salles Communales

	Eglise Le Châtel	Salle Le Châtel	Léopold Durbet	Les Echos	Foyer rural P	Foyer rural M
Caution	306 €	255 €	500 €	500 €	800 €	800 €
Tarif de location JOURNEE						
<i>Résidents LTEM</i>	153 €	51 €	122 €	75 €	122 €	51 €
<i>Hors LTEM</i>	459 €	153 €	366 €	225 €	366 €	153 €
<i>Associations / entreprises locales</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif WEEK-END						
<i>Résidents LTEM</i>		102 €	183 €	122 €	153 €	102 €
<i>Hors LTEM</i>		204 €	489 €	272 €	459 €	306 €
<i>Associations / entreprises locales</i>		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif HEURE			16 €	16 €	16 €	16 €
Tarif TRIMESTRE			132 €	132 €	132 €	132 €
VAISSELLE		<i>incluse dans la location</i>	42 €		<i>incluse dans la location</i>	<i>Incluse dans la location</i>

Cimetières

	LE CHATEL	HERMILLON	PONTAMAFREY	MONTPASCAL
Caveaux				
<i>3 places</i>		3210 € (place 136)	3669 € (places 137 et 138)	4 000 €
<i>6 places</i>		4920 € (places 101,117 et 134)	4 500 €	4 500 €
<i>9 places</i>			5 000 €	5 000 €
Colombarium				
<i>Colombarium</i>	500 €	500 €	500 €	500 €
Concessions				
<i>terrain naturel 1 place</i>	100 €	100 €	100 €	100 €
<i>terrain naturel 2 places</i>	200 €	200 €	200 €	200 €
<i>terrain naturel 3 places</i>	300 €	300 €	300 €	300 €
<i>caveau 3 places 50 ans</i>	100 €	100 €	100 €	100 €
<i>caveau 6 places 50 ans</i>	200 €	200 €	200 €	200 €
<i>caveau 9 places 50 ans</i>	300 €	300 €	300 €	300 €
<i>Colombarium 30 ans</i>	50 €	50 €	50 €	50 €

Tarifs Services Techniques

Mise à disposition personnel technique	20 € / h
Tracto pelle / camion (avec facturation min. de 15 €)	45 € / h
Mise à disposition benne - forfait	31 €
Tracteur	15 € / h
Engin de débroussaillage (avec facturation min. de 15 €)	55 € / h
Engin de débroussaillage hors commune	75 € / h
Moissonneuse batteuse (avec facturation min. de 15 €)	55 € / h

Eau et Assainissement 2021

Hermillon	Cible 2026	2021	Le Châtel	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	16,40	Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	28,59
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,90	Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	1,24
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,18	Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,35
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	6,18	Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	37,09
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61	Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	9,67
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86	Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86
Eau non potable - forfait (TVA 5,5 %)	15,00	10,02			

Pontamafrey	Cible 2026	2021	Montpascal	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	36,65	Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	24,57
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,234	Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,36
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	0,18	Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)		
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	6,18	Abonnement assain (TVA 10 %)		
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61	Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86	Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

	HT
Frais d'intervention (ouverture ou fermeture du compteur) - Forfait (TVA 20%) : changement abonné	11,00 €
Frais de pose ou dépose de compteurs - Forfait (TVA 20%)	16,67 €
Mise à disposition du personnel technique - Facturation à l'heure (TVA 20%)	16,67 € / h
Mise à disposition du tracto pelle (TVA 20%) avec facturation minimum de 30 €	37,50 € / h